



Syndicat National Alliance
des Personnels Administratifs Techniques
Scientifiques et Infirmiers
Tél : 01.55.34.33.20 - Fax : 01.44.82.07.97
Email : snapatsi@cegetel.net
site internet : <http://snapatsi75.free.fr>

BULLETIN N°60 - FEVRIER/MARS 2007

EDITO

Les élections professionnelles passées, nous aurions pu croire que l'actualité syndicale se calmerait un peu.

Point du tout, c'était sans compter les échéances politiques qui bouleversent notre paysage et divisent encore plus les différents clivages syndicaux.

En effet, on assiste à des changements parmi les différents directeurs et sous-directeurs de la DAPN, on assiste à des discussions politico-syndicales dans les diverses réunions dont on a que faire et qui surtout ne font pas avancer les débats.

Bref, une atmosphère très électrique. A tel point que certains syndicalistes, sûrement très chatouilleux sur le protocole quittent la salle avant le début de la réunion et que d'autres refusent toute discussion trop tardive.

S'il est un fait que certains alourdissent les réunions par des questions hors sujet, refuser toute discussion lorsqu'il s'agit de la lourde question de la fusion des corps administratifs est une manière puérile de détourner la dite question et refuser toute concertation.

Cette position, contestable a toujours été celle d'un syndicat qui se dit défendre les PATS. Comment va-t-on avancer sur ce dossier? Va-t-on attendre que l'administration nous impose cette fusion comme pour les attachés?

Et tout cela parce que le majoritaire, signataire du protocole d'accord, ne veut plus de la fusion et souhaite entraîner les PATS dans un statut dérogatoire dont personne ne veut plus en entendre parler.

Il faudrait peut-être écouter toute la base, c'est-à-dire, tous les fonctionnaires administratifs et non pas simplement les administrateurs et délégués du dit syndicat qui ont forcément la même vision.

Les administratifs souhaitent une grande administration et pouvoir bouger au sein des différents ministères, cela s'appelle la mobilité et la réforme de l'Etat nous y entraîne.

C'est cela l'avenir, même si les esprits chagrins et rétrogrades pensent le contraire.

Le train qui proposait le statut spécial (en 1995) est passé en gare et ne repassera pas de si tôt. Plutôt que de se lamenter, Alliance SNAPATSI va de l'avant.

PERSONNELS ADMINISTRATIFS COBAYES : C'EST FINI !

Il est une école de police, quelque part en France, où sont formés des élèves gardiens de la paix ...

La hiérarchie de cette école a eu la « bonne idée » d'employer les personnels administratifs en tant que plastrons. Imaginez lors de leurs séances d'évaluation, ces jeunes gardiens de la paix s'entraîner, avec force, sur des personnels administratifs ... !

Présente sur le site, notre déléguée régionale a pu relever les doléances de nos collègues et intervenir auprès de la hiérarchie locale, en rappelant que plastrons ne faisait pas partie des missions dévolues aux personnels administratifs. Parallèlement, le bureau national du SNAPATSI intervenait auprès du directeur de la formation de la police nationale.

Quotidiennement, le SNAPATSI se bat pour rappeler à l'administration que certaines missions ne sont pas inscrites dans le règlement général d'emploi ... si vous « subissez » des pressions pour exécuter ce genre de missions, n'hésitez pas à nous contacter.

PERSONNELS SCIENTIFIQUES

SCANDALEUX -1

Vous avez sans aucun doute suivi en 2006 le cas de cette ASPTS promue technicienne, au concours interne spécialité Identité Judiciaire. Nous rappelons pour ceux qui ne connaissent pas encore l'histoire de cette fonctionnaire, qui au moment du choix des affectations proposées par la DAPN, après un long mutisme (ayant pour conséquence des nominations tardives pour les collègues classés après elle sur la liste) exigeait le SLIJ d'ANNECY déjà pourvu d'un technicien ! Devant le refus catégorique de la DAPN, la fonctionnaire en question se trouva soudain une âme de syndicaliste au sein du SNIPAT, afin de défendre les scientifiques. Elle bénéficiait alors de jours de décharges syndicales jusqu'au 31/12/2006, octroyés par l'UNSA POLICE, ce qui lui permettait d'éviter immédiatement un choix d'affectation.

A l'occasion des élections professionnelles, le SNIPAT la propulse en tête de la liste technicien, malgré son statut de stagiaire. La liste n'est donc pas recevable ! La DAPN ne se rendra compte de rien !

Depuis le 01/01/2007, cette fonctionnaire n'est plus détachée à temps plein en tant que représentante syndicale. La logique aurait voulu qu'elle ait alors une affectation.

La DAPN ne s'est visiblement pas souciée de son cas en temps et en heure, et cette fonctionnaire peu scrupuleuse (c'est le moins qu'on puisse dire) s'est fait d'un coup très discrète, payée, mais sans affectation ! Lorsque le BPATS s'est souvenu d'elle, (vers février !) elle a alors de nouveau exigé le SLIJ d'ANNECY malgré des propositions multiples d'affectations proches de son domicile !!! (Beaucoup n'ont pas eu cette chance !!!)

A force d'exiger, visiblement elle aurait obtenu gain de cause !!!!

Le SNAPATSI évidemment s'insurge contre l'attitude malhonnête de ce fonctionnaire, mais aussi contre l'attitude de l'administration, qui se discrédite toute seule.

Nous ne saurons alors accepter lors des prochaines CAP, des refus de mutation motivés par le seul argument que les fonctionnaires techniciens ou ASPTS ayant accepté la mobilité géographique au moment de leur réussite au concours, n'aient pas fait 2 ans dans leur poste avant de pouvoir prétendre un rapprochement. Nous espérons que le SNPPS adoptera la même attitude !

SCANDALEUX -2

SCANDALEUSE L'ATTITUDE DES DELEGUES ET REPRESENTANTS DU PERSONNEL SNIPAT SERVICE CENTRAUX QUI ONT DIVULGUE LARGEMENT LES DECISIONS DE REDUCTION D'ANCIENNETE DE LA CAP COMPETENTE alors que nos représentants avaient exigé une clause de confidentialité lors de la CAP !

Marc ZIOLKOWSKI

Un grand merci !!!

Je voulais vous remercier une fois de plus de la confiance que vous nous avez témoignée à l'occasion des élections professionnelles de novembre dernier.

Grâce à vous, je rappelle que la section scientifique du SNAPATSI siège désormais en CAP nationale d'ASP-TS, en CAP nationale de Technicien, mais en aussi en Cap locale SGAP de Paris, SGAP de Lyon, SGAP de Metz, et Services centraux.

Siéger en CAP est une chose importante, car nous pourrions défendre vos dossiers de mutation et d'avancement.

Mais rappelons que la filière scientifique du SNAPATSI ne s'est pas fixée comme seul objectif de siéger en CAP.

Nous voulons participer, conformément à nos engagements pris lors de la campagne à l'évolution de la filière scientifique dans la Police Nationale et vous le savez, ça n'est pas une mince affaire, car aujourd'hui force est de constater que nous ne sommes toujours pas reconnus à part entière dans l'institution Police.

Que dire de ces postes de techniciens (FAED de Marseille par exemple..) proposés à la mutation des officiers !

Que dire de la suppression des articles 92 pour les scientifiques en PJ ... la liste des dysfonctionnements est longue !!

Il est de notre rôle, nous, syndicalistes de proposer des évolutions de la filière.

Sachez en tout cas, qu'en ce qui concerne le SNAPATSI, nous multiplions des contacts, non seulement avec les directions d'emploi (DCSP, prochainement, nous rencontrerons la DCPJ pour lui faire part de notre mécontentement), mais aussi avec la DAPN, et la DFPN.

Lors d'une récente entrevue avec cette dernière, nous avons eu l'occasion d'exposer nos griefs par rapport aux formations initiales, pas totalement adaptée à nos métiers, et surtout incomplète.

Le SNAPATSI a obtenu de la DFPN que les syndicats soient associés au groupe de travail organisé pour la mise en conformité du nouveau décret concernant la formation initiale des techniciens.

Marc ZIOLKOWSKI

Mutations 2007

Personnels Administratifs

Le 27 Mars Agent/Adjoint
(mutations Dom-Tom)

Le 26 avril SA

Le 15 Mai Agent/Adjoint
(mutations métropole)

Personnels Scientifiques

Le 16 mars Ingénieurs

Le 26 mars ASPTS

Le 28 mars Techniciens

Personnels Techniques

Le 29 mars Ouvriers Cuisiniers

Le 29 mars AST

Mutations dérogatoires

Les mutations dérogatoires constituent l'exception à la règle du mouvement général de mutation annuel. Elles sont destinées à permettre à des fonctionnaires touchés par un évènement grave ou exceptionnel de mieux en surmonter les conséquences, à la faveur d'une affectation plus adaptée. Actuellement, il s'agit de la circulaire de 1999 qui précise les règles de recevabilité. Une nouvelle circulaire est en cours de rédaction à la DAPN et fera l'objet d'une diffusion. Les organisations syndicales sont invitées à communiquer leurs observations.

PRIMES DE RESULTATS EXCEPTIONNELS

Un nouveau dispositif a été mis en place pour l'année 2007. L'enveloppe globale sera augmentée de + 5 millions d'euros, la portant ainsi à 20M d'€. La prime collective s'élèvera à 500 € et la prime individuelle de 400 à 800 €. La mise en paiement s'effectuera sur la paye de décembre 2007. Alliance SNAPATSI demande l'affichage des listes des bénéficiaires dans les services ainsi qu'une concertation locale.

BUREAU NATIONAL
6, rue Bachaumont - 75002 PARIS
Tél : 01.55.34.33.20 - Fax : 01.44.82.07.97
Email: snapatsi@cegetel.net

BN/MLV N° 07-450

Paris, le 5 février 2007

Monsieur Joël FILY
Directeur de l'Administration
De la Police Nationale
Ministère de l'intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur un problème récurrent au sein de la Police Nationale, et particulièrement au sein des CRS.

En effet, le manque sensible de personnels techniques auquel les services de police sont confrontés est très préoccupant, et occasionne plusieurs conséquences négatives pour nos collègues Agents des Services Techniques et Ouvriers Cuisiniers, et ce malgré un recrutement récent.

Certains d'entre eux, malgré un avis favorable en Commission Administrative Paritaire Nationale, ne peuvent muter pour cause de non remplacement, tandis que les compagnies qui attendent ces personnels fonctionnent en sous effectifs avec des conséquences désastreuses en terme de gestion et de respect des normes d'hygiènes.

Je souhaiterais que l'impulsion nécessaire soit donnée afin que les affectations rapides des lauréats de concours dans les S.G.A.P. tant pour les Ouvriers Cuisiniers que pour les Agents des Services Techniques soient effectuées.

Dans l'espoir de voir se réaliser rapidement tous les mouvements prévus et doter toutes les structures comme la cartographie des personnels techniques le prévoit, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes meilleurs sentiments.

La Secrétaire Générale
Marie-Christine HARDY

Alliance SNAPATSI Techniques est à votre disposition et peut se rendre dans votre structure pour vous rencontrer et vous informer.

Pour une réunion dans votre unité, contacter le bureau national au 01 55 34 33 20 ou Hugues THIBAULT, responsable des personnels techniques au 06.17.08.55.40

EDITION SNAPATSI
6, rue Bachaumont 75002 PARIS
Directeur publication: MC. HARDY
Rédacteur en chef: N.MAKARSKI